

pour la cuisine pour la pâtisserie

TIP remplace le BEURRE

IL EST AUSSI BON et CÔTÉ BEAUCOUP MOINS CHER

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements	28.00;	48.00;	85.00
Belgique	28.00;	48.00;	85.00
Union Postale: Turin A.	28.00;	48.00;	85.00
Tarif B.	28.00;	48.00;	85.00

ANNONCES

REDACTION

ROUBAIX	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 14, 9.00 et 10.00. Int. 6.
TOURCOING	28, rue Carnot, 37.
LILLE	3, rue Faidherbe, Tél. 87.07.
PARIS	105, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
MOUScron	105, rue de la Station, Tél. 8.44.

Les Grandes Marques Françaises

PEUGEOT
PANHARD

Tourisme et Véhicules Industriels

CONCESSIONNAIRE: **G. VENANT**

50 et 90 bis - GRANDE-RUE - ROUBAIX

BILLET PARISIEN

Gustave Le Bon

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 14 DÉCEMBRE (MINUIT).

Gustave Le Bon, physicien et psychologue, est mort ce matin. Avec lui disparaît un des figures les plus en vue de la science et de la pensée contemporaines.

Il s'en faut que la philosophie de Gustave Le Bon donne satisfaction aux esprits pliés aux disciplines religieuses. Son intellect, armé au moment où la science se confondait trop volontiers avec le matérialisme, s'est ressenti toujours un peu de cette empreinte primitive. La collection de philosophie scientifique qu'il dirigea avec autorité et compétence pendant de longues années, contribua à propager certaines théories surannées et qui sentent de très loin l'entre-cadence et le parti-pris. Gustave Le Bon, quant à lui, ne se rattache à aucune école. Le physicien qu'il était montre que la matière s'évanouit et ses idées sur l'énergie ont contribué à fortifier les théories spiritualistes. On ne saurait donc voir en lui le matérialiste borné.

Dans le domaine des sciences qui se rapportent à l'homme, il s'attacha à mettre en évidence la psychologie des foules, établissant qu'il existe une âme des foules, une âme collective, où viennent se fondre en se transformant les tendances des individus. Ces notions, il les avait puisées au cours de nombreux voyages; parcourant tout à tour les Indes, l'Égypte, le Proche-Orient, il s'était donné pour tâche de retrouver les origines des civilisations les plus brillantes. De nombreux ouvrages relatent ces passionnantes recherches, mais ce n'est qu'après avoir publié son ouvrage capital, au moins aux yeux du grand public, LA PSYCHOLOGIE DES FOULES, qu'il donna à sa pensée une forme précise et vraiment nouvelle.

À la lecture des découvertes qu'il avait faites dans l'inconscient de l'âme collective, il explique certains événements historiques, notamment la Révolution française, en soulignant en passant le danger des utopies sanglantes qui accompagnent fréquemment les mouvements collectifs. Le socialisme fut condamné par lui sans appel. De même, il s'était parfois trompé gravement, s'il a inventé sous-certaines formes spirituelles, on ne peut lui contester le rang de penseur et de savant. Sa mort fera un vide dans la science, car il élit un de ces rares esprits doués d'idées générales pour vulgariser sous l'obscure.

LETTRE DE BRUXELLES

L'entente franco-belge examinée et repoussée en 1916

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARISIEN LIER.)

BRUXELLES, 14 décembre 1931.

M. Pater, l'un des députés qui procèdent à la Chambre, une discussion sur la nécessité d'ouvrir des pourparlers avec la France et la Hollande, en vue de conclure une entente économique, signale que ce projet ne fut rejeté, la semaine dernière, que par deux voix de majorité.

Au cours des débats, M. Hymans, qui, plusieurs fois, n'avait pas voulu en convenir, reconnut qu'en 1916, la question fut posée officiellement. M. Poincaré dans ses Souvenirs, dans ce volume — signale le fait et l'échec qui le termina. Ce fut le 4 avril 1916, que le Conseil des Ministres français examina la proposition d'entente.

Voici ce qu'en dit M. Poincaré: «Clementel indique que la Belgique serait disposée à organiser, tout à la fois, avec la France, l'union douanière et l'entente militaire. Méline croit que l'union douanière n'ira pas sans difficultés. Mais je fais remarquer que les intérêts particuliers devront céder devant l'intérêt politique et que la France ne peut laisser échapper cette occasion. Doumergue et Freycinet m'appuient et le Conseil décide que, sans rien conclure immédiatement, on ne découragera pas les espérances de la Belgique et qu'on tâchera de s'entendre avant la paix sur ce point essentiel.

«Quelques semaines plus tard — le 28 mai 1916 — M. Clementel rencontra à Sainte-Adresse M. de Broqueville qui se montra favorable à l'union de la France et de la Belgique.

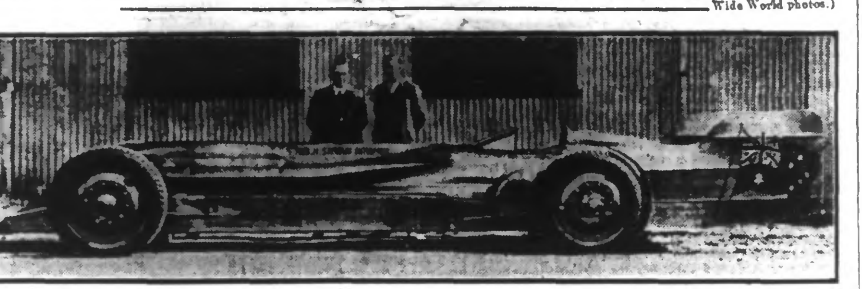
«Mais le 6 septembre 1916, quand M. Clementel s'entretenait de cette question avec M. Van de Vyvere, alors ministre des Finances, il aperçut immédiatement que le Cabinet du Havre avait changé d'avis. Une union douanière franco-belge, affirma en substance M. Van de Vyvere, est une chose impossible, car la Belgique aurait trop peur d'y perdre son autonomie.

M. Van de Vyvere et M. de Broqueville vivent aujourd'hui loin de la politique. Mais plusieurs de leurs collaborateurs d'alors, exercent encore de hautes charges publiques. Ils n'ont jusqu'ici rien informé des renseignements publiés par M. Poincaré. Etant donné le haut caractère politique de ce dernier, on peut tenir, pour certain, ce qu'il dit du projet d'entente économique qui fut discuté en 1916.

On serait heureux d'avoir, à ce sujet, l'opinion d'un historien belge. En effet, suivant M. Poincaré, M. Van de Vyvere aurait repoussé l'entente franco-belge, par crainte d'absorption de la Belgique par la France. C'est la thèse de l'Angleterre depuis 1830; c'est toujours la thèse de M. Hymans.

Mais est-ce juste? Si la Belgique, essentiellement exportatrice, se voit rattachée par ses grands voisins protectionnistes, à commencer par l'Angleterre, elle sera d'autant moins capable de défendre son autonomie contre eux; et alors, croit-on que la thèse de l'Angleterre sera sauvegardée? C'est un des problèmes les plus graves du moment.

Pour battre le record du monde de vitesse en auto



Voici un nouveau type d'automobile qui va être prochainement piloté par M. Norman, en vue de battre le record de vitesse détenu par Sir Malcolm Campbell. M. Norman va faire sa tentative sur la plage d'Awani, en Nouvelle-Zélande.

L'assassinat du typographe parisien Brunet



M. AUBRY, le garage à qui le meurtrier Mouvalet emprunta l'auto qui servit au transport de Brunet dont le corps fut retrouvé dans la Seine. (W.N.P.)

Le procès du coup d'Etat des Heimwehren

VIENNE, 14 décembre. — Le procès des chefs des Heimwehren accusés de haute trahison s'est ouvert aujourd'hui devant les Juges de Graz. L'acte d'accusation, après avoir mis en relief un article des statuts des Heimwehren qui enjoint à cette organisation de garantir la sécurité du Gouvernement légal constate que la plupart des chefs des Heimwehren ont refusé d'entrer dans le mouvement subversif de Styrie.

L'acte s'étend ensuite sur les préparatifs de l'action exécutée par le docteur Primmer. Le 12 septembre, le chef du mouvement fit courir le bruit que l'appui du gouvernement de Styrie et d'une partie de l'armée était certain. Le docteur Primmer, de son côté, prétendit avoir connaissance de collusion entre social-démocrates et Heimwehren et donna l'ordre de marcher sur Vienne.

L'appel lancé dans toutes les directions par le docteur Primmer ne répondit que des Heimwehren de Styrie. L'acte énumérant les délits retenus contre les auteurs accusés relève des attentats à la liberté de six députés, de dix-sept fonctionnaires municipaux et onze agents de la Sûreté publique.

Vers la révision des dettes de guerre

L'opinion américaine est loin de répondre à la proposition Hoover tendant à l'examen des dettes européennes et à la déclaration de M. Mellon. La plupart des Américains s'imaginent que c'est à leurs dépens que l'opération sera faite.

La proposition de M. Hoover va se heurter à une opposition des plus violentes. L'administration a déjà prévenu que si cette proposition était l'écé à l'approbation du moratoire Hoover, ces deux mesures courraient de grands dangers. Aussi, le gouvernement traitera-t-il ces questions séparément.

D'après M. Solomon Levenson, juriste américain connu et ami du président Hoover, la majorité du peuple américain croit que si l'Amérique consentait à annuler une partie des dettes des puissances européennes, celles-ci en consacraient immédiatement le montant à de nouveaux armements.

En Angleterre, d'autre part, les efforts de l'administration américaine rejoignent, comme il fallait s'y attendre, un accueil chaleureux dans la presse. Celle-ci se demande toutefois quelles seront les répercussions de ces efforts en présence de l'attitude systématiquement hostile du congrès américain.

Invité à exprimer son opinion sur les récentes déclarations de M. Mellon, sir Josiah Stamp, l'un des directeurs de la Banque d'Angleterre, a déclaré nettement:

«Il n'y a qu'à féliciter de voir se manifester une telle attitude à l'égard des dettes de la Grande-Bretagne. L'Amérique doit se rendre compte que cette question est actuellement d'importance primordiale.

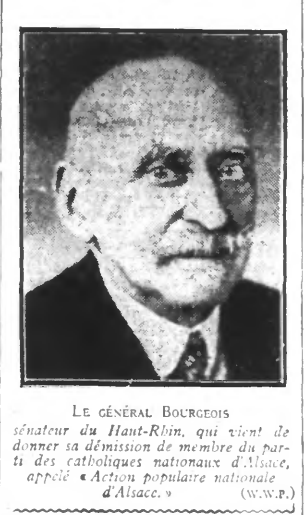
Sur ce point, M. Graham, ministre du Travail, dans le gouvernement travailliste, s'est exprimé ainsi:

«Il est tout à fait manifeste que, dans la situation économique mondiale actuelle, il n'y a que deux mesures possibles: l'abandon définitif des paiements des réparations et l'annulation des dettes internationales. Une grande partie de l'opinion, aux Etats-Unis, reconnaît que l'Europe économiquement faible est, pour ne pas dire plus, un mauvais centre de placement pour les capitaux américains. Elle reconnaît maintenant que ce n'est pas après l'abandon des réparations et des dettes internationales qu'il y aura quelque chance de voir intervenir un règlement des dettes commerciales.

Le Cabinet anglais va déterminer cette semaine l'attitude que le Gouvernement britannique adoptera au cours de la conférence internationale sur les réparations et les dettes de guerre qui doit s'ouvrir le mois prochain.

La thèse anglaise sera établie sur deux principes essentiels: 1° le règlement des réparations doit être final; 2° la solvabilité de l'Allemagne doit seule être prise en considération. Une telle thèse n'est pas étonnante, dit-on, que l'on demande à la France de renoncer complètement aux réparations, mais cette thèse excessive ne semble devoir être mise en avant que pour permettre d'obtenir le compromis le plus favorable à l'Allemagne.

Chez les catholiques nationaux d'Alsace



LE GÉNÉRAL BOURGEOIS, sénateur du Haut-Rhin, qui vient de donner sa démission de membre du parti des catholiques nationaux d'Alsace. (W.N.P.)

Le président de la Chine a démissionné

CHANGHAÏ, 14 décembre. — Le maréchal Tchang Kai Chek, président de la République chinoise, a démissionné et sa démission a été acceptée. On s'attend également à la démission prochaine du ministre des Finances, ainsi qu'à de nombreux changements ministériels.

La démission de Tchang Kai Chek a été réclamée depuis longtemps par la gauche du « Kuomintang ». Le ministre des Finances T. V. Soung est un beau frère. Le ministre de Nankin comprenant plusieurs autres membres de Tchang Kai Chek, celui-ci était généralement accusé d'avoir renoncé en honneur les procédés de répression propres aux dynasties anciennes.

La disparition de ce qu'on appelle la dynastie Soung facilitera grandement l'unification du Gouvernement chinois et la reconstitution d'un « Kuomintang » unique. Le principal obstacle à la paix entre Nankin et Canton se trouve désormais écarté.

Dans ces conditions, les autorités militaires japonaises ont déclaré d'aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année l'ultimatum qu'elles se proposent d'envoyer au maréchal pour exiger le retrait de ses troupes derrière l'entente de la Grande Muraille.

L'amélioration de la situation à Nankin a été faite, pour le moment, abandonnant la question de l'envoi d'une nouvelle division et demie en Mandchourie qu'avait examinée le nouveau Cabinet.

La rupture d'un bouilleur de chaudière provoque un violent dégagement de vapeur qui brûle deux ouvriers

à l'Union textile des Fracs, à Tourcoing

La série des accidents continue à Tourcoing. Lundi, on a eu à en déplorer un nouveau, aux usines de l'Union Textile de France. Par suite de la rupture d'un bouilleur de chaudière, l'eau faisant irruption sur le foyer, dégaga une telle quantité de vapeur, que la salle de chauffe fut complètement envahie et que deux ouvriers qui s'y trouvaient furent brûlés, dont l'un, très gravement.

Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cet accident:

L'usine de l'Union Textile de France, rue d'Amsterdam, à Tourcoing, occupe une trentaine d'ouvriers et est bâtie sur le grill.

La direction pria hier de l'occupation pour faire évacuer la salle des chaudières, quelques réparations qui avaient été confiées à l'Union des Chaudronniers, 218, boulevard de Strasbourg, à Roubaix.

Deux hommes de cet établissement étaient occupés: M. Alphonse Desmoutiers, 41 ans, monteur, rue Lacroix, passage Miribel, 13, à Roubaix, et son aide, M. Adrien Glorieux, 28 ans, rue du Commandant-Bossut, 25, à Wattrelos.

Les deux chaudières chauffaient au gaz, et tout se passait normalement, quand vers 15 h. 30, les mécaniciens et quelques ouvriers occupés dans la salle des machines, continués à la chaudière, perçurent un violent sifflement, identique au bruit que fait la vapeur en se dégageant avec force, et, au même temps, ils virent de la fumée et de la vapeur se dégager par la porte donnant sur la cour qui longe ces deux salles.

L'alerte fut aussitôt donnée et l'on se mit à la recherche des deux ouvriers.

On retrouva l'un, M. Adrien Glorieux, sur un palier à mi-hauteur de la salle, où personnellement occupé, quant à l'autre, Alphonse Desmoutiers, il s'était réfugié sous les machines.

Dans la salle des chaudières, le sol était jonché de briques réfractaires du foyer, et barres du grill, qui atteignait de la violence avec laquelle la vapeur s'était échappée du foyer.

On appela aussitôt MM. les docteurs Desmoutiers et Fournier qui, vu l'importance des brûlures reçues par les deux ouvriers, les transportèrent d'urgence à l'Hôpital-Civil de Tourcoing.

Bien qu'on n'ait pu recueillir aucun renseignement précis des deux accidents, on pense que l'accident a dû se dérouler de la façon suivante:

Pour une raison inconnue, une fente s'est subitement produite au-dessous du bouilleur inférieur, qui se trouve le plus près du foyer. L'eau déjà chauffée, est tombée sur le feu. Il s'est alors formé de la vapeur en telle quantité qu'elle a arraché la porte d'ouverture du foyer, entraînant avec elle, une grande partie du grill et des briques réfractaires.

L'eau continuant à couler, a finalement éteint le feu, mettant ainsi fin à l'événement. La vapeur envahit la salle de chauffe, envahissant complètement les deux ouvriers et leur causant de terribles brûlures.

C'est du moins ainsi que l'on croit pouvoir reconstituer l'accident. Toutefois une enquête plus approfondie mettra les choses au point.

M. Marchal, commissaire de police du 4^{ème} arrondissement a établi un premier rapport.

De son côté, une commission, comprenant M. Delcourt, ingénieur en chef de l'Association des appareils à vapeur, le sous-directeur de cette Association et un ingénieur en chef des mines se sont rendus sur place pour examiner la chaudière et entendre les témoins.

D'après les derniers renseignements pris à l'Hôpital dans la soirée, l'état d'Adrien Glorieux, qui souffre de brûlures très sérieuses sur tout le corps, reste très grave.

M. Alphonse Desmoutiers paraît moins atteint et on espère qu'il s'en tirera facilement.

La collaboration des provinces françaises à la campagne du timbre antituberculeux



Des Arlésiennes en costumes qu'elles sur les boulevards parisiens pour le timbre antituberculeux.

La Chambre a discuté hier le projet de Convention avec la Banque de France

Paris, 14 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

MM. Lévy et Flamén sont au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation des conventions entre la Banque de France et la Caisse autonome.

M. Léon Baret, rapporteur de la Commission des Finances, rappelle que la loi du 7 août 1928 avait permis au Gouvernement de passer avec la Banque de France des conventions nécessaires pour régler les détails de la publication des mesures ayant pour objet l'achat de devises étrangères.

La Banque de France, conformément à la politique déclinée par M. R. Fournier et en vue d'éviter la chute de la livre sterling a conservé ses avoirs en devises étrangères, elle se trouve aujourd'hui tout particulièrement atteinte par une dépréciation de l'achat-or britannique qui lui cause un préjudice d'environ deux milliards et demi de francs.

M. Fucart (député radical-socialiste des Vosges) se plaint que l'Etat ne veuille se substituer aux actionnaires de la Banque de France. Il demande au ministre des Finances de préciser la position respective de la Banque de France et de l'Etat.

M. Chabran pense que si la Banque de France avait voulu, elle se serait déchargée à temps. Mais je sais, dit-il, pourquoi elle ne s'est pas déchargée, c'est par solidarité d'indignation avec l'Etat, que la Banque a gardé son portefeuille de livres sterling.

M. Georges Bonnet estime que l'Etat ne peut prendre sa charge si la Banque de France n'est pas solidaire avec la Banque de France, puisqu'il n'a pas participé aux bénéfices réalisés.

M. Stern, partage cette opinion et demande le report du projet à la Commission.

M. Bedouce, mandaté par le Groupe socialiste, donne les raisons pour lesquelles son groupe s'oppose au vote du projet.

M. Bedouce s'inquiète des termes du rapport qui engage la responsabilité de l'Etat pour couvrir les pertes du portefeuille de la Banque en devises étrangères.

Contrairement au désir de M. Poincaré, la Banque a conservé un trop grand nombre de devises étrangères. Il en résulte une inflation. Tous les prix ont été majorés de 20 p. cent, parce que la Banque n'a pas suivi la politique de M. Poincaré.

M. Bedouce demande l'exécution de la loi à l'Etat la charge de quatre conquêtes de la perte de la Banque.

LE DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES

M. P.-E. Flandin monte à la tribune. Le ministre des Finances rappelle que la loi sur les conventions de l'Etat-or, la loi sur la baisse et que la Banque de France a perdu sur ces livres sterling 2 milliards 1/2. C'est à cette situation-là qu'il convient de remédier. Personne ici ne peut oublier que c'est par la solidité de notre banque d'émission que la France doit la stabilité de son crédit.

Le ministre des Finances fait remarquer que la circulation fiduciaire de la Banque est uniquement couverte par l'or, mais il s'agit d'un or qui n'est pas en France et que les devises étrangères figurent au bilan de la Banque et qu'elles peuvent être cotées à leur valeur réelle.

Aujourd'hui, les devises sont surabondantes et il se peut que des capitaux qui ont cherché un refuge en France pour leurs capitaux retournent en France, ce qui nous procurerait un bénéfice. Le ministre propose au vote de la Chambre.

Le prix du pain naturel

M. Servin, commerçant à Beauvais, qui tient un dépôt de pain « naturel », avait été l'objet de plusieurs contraventions pour vente au-dessus de la taxe. En juin dernier, le tribunal de simple police l'avait condamné à deux amendes. L'une de un franc pour défaut d'affichage, l'autre de 11 francs, pour exposition et mise en vente de pain au-dessus du tarif.

Il fit donc appel du jugement et cette affaire est venue devant le tribunal correctionnel où M. Beaufort, docteur en pharmacie, cité par la défense à la requête de M. Servin, a fait un exposé complet de cette question au point de vue scientifique.

Trois points essentiels, dit l'expert, différencient le pain « naturel » de celui des boulangeries: 1° La qualité des blés sélectionnés; 2° Le procédé de mouture; 3° Les farines qui, de ce fait, ne sont nullement comparables à dans leur équilibre biologique, ni dans leur valeur alimentaire.

C'est une farine entière qui contient tous les éléments nutritifs du blé, c'est-à-dire ceux de l'albumen au complet.

M. Beaufort estime donc que le qualificatif de pain « naturel » qu'on lui a attribué, est parfaitement justifié, et qu'une seule et même taxe ne peut être appliquée à deux produits si différents en tous points.

Après plaidoirie de M. Palntré, le tribunal a réformé le jugement du juge de paix et prononcé l'acquiescement de M. Servin, déclarant ainsi que le pain vendu par celui-ci n'était pas de consommation courante et ne peut être soumis à la taxe.

La livre remonte

Londres, 14 décembre. — La livre sterling s'inscrit ce matin en vive hausse. On cote à l'ouverture: le franc français 87 7/8, le dollar 243 3/4, le franc suisse 17.05, le florin 8.53. Les Fonds d'Etat britanniques s'apprécient également.

Cette hausse est basée sur le mouvement d'optimisme déclenché par le discours du chancelier de l'Echiquier la semaine dernière.

Le 26 décembre 1931 et le 2 janvier 1932 seront jours fériés dans l'armée.

Paris 14 décembre. — Une note informe les corps de troupes que, par application de l'instruction ministérielle du 17 mars 1930, les 26 décembre 1931 et 2 janvier 1932 seront, à titre exceptionnel, considérés comme « jours fériés ».

Trois ouvriers sont tués par deux éboulements aux mines d'Ostricourt

Deux tragiques éboulements se sont produits aux mines d'Ostricourt, à quelques heures d'intervalle. Malheureusement ils ont causé la mort de trois ouvriers mineurs.

À la fosse N° 1, le travail marchait bon train. À la vole de fond de Terreur, deux mineurs polonais, André Czermanski, 43 ans, cité des Mômes, à Ostricourt, et Ignace Krempholtz, 28 ans, cité du Calvaire, à Ostricourt, finissaient leurs dernières heures de travail. À 20 h. 30, le porlon Willate vit les ouvriers au travail. Puis la remonte s'opéra, mais personne ne s'aperçut de l'absence de Czermanski et de Krempholtz.

Le lendemain matin, le futur gendre de Czermanski, le futur père de son fils, se rendit sur le lieu de l'accident et fut surpris de voir les corps des deux mineurs dans un état de décomposition avancée. On organisa des recherches et on découvrit les corps des malheureux Czermanski et de Krempholtz.

La population venait à peine d'apprendre ce terrible accident qu'on se signalaît un autre à la fosse N° 5.

À 220 mètres de profondeur, le mineur Servil Moro, 39 ans, cité du Bois-Despinois, 220, à Libercourt, et son aide, Julien Basset, cité du Vert-Chemin, 175, à Libercourt, travaillaient dans la veine Jeannette, quand, brusquement, se produisit un glissement. Les deux mineurs furent surpris par la rapidité de l'éboulement. Servil Moro fut la tête cassée et succomba immédiatement sous l'éffroyable choc. Basset voulut s'enfuir, mais ne put se dégager complètement. Il a été transporté à l'hôpital des mines.

Un vapeur chinois prend feu et coule dans le Yang-Tsé avec 300 passagers

Shanghai, 14 décembre. — On apprend par les récits des survivants qui ont été ramassés à Shanghai, qu'un vapeur japonais « Le Tat », qui transportait environ 600 passagers de Shanghai à un petit port de l'embouchure du Yang-Tsé, a pris feu et a coulé dans l'estuaire de ce fleuve, après une terrible explosion qui se produisit dans la cale.

Il y avait environ 300 victimes.

Le navire fut un instant la proie des flammes. De nombreux passagers se jetèrent par-dessus bord et quantités d'autres, enroulés par le feu dans leurs cabines, furent brûlés vifs.

Des embarcations indigènes et un vapeur japonais ont néanmoins pu sauver de nombreuses victimes.

Le médecin eut à une fracture du bassin.

On conçoit l'émotion qui s'est emparée de la population à l'annonce de ces tragiques accidents qui ont endeuillé trois familles de laborieux ouvriers.

La mort mystérieuse de Mons-en-Barœul

Nous devons revenir sur cette malheureuse affaire du suicide de la nièce des frères Salmey, qui vient ajouter un élément de plus à ce qui comporte de tragique la mort mystérieuse du domestique de ferme Westy.

D'après certains bruits qui ont été répandus et dont un journal de Lille se fait l'écho, ce seraient les oncles de la jeune fille qui, vers 11 heures, étonnés de ne point voir descendre leur nièce, monteront à l'étage et, ne recevant pas de réponses à leurs appels, ouvriront la porte de la chambre.

D'après les déclarations formelles qui nous ont été faites, MM. Salmey seraient montés une première fois à 10 heures et, n'ayant entendu aucun bruit, seraient redescendus pour remonter à 10 h. 30.

Il s'avertit alors le maire de Mons-en-Barœul, et c'est en présence de celui-ci seulement qu'on pénétra dans la chambre, un peu après 11 heures, et qu'on aperçut le corps de Mlle Ladan.

D'autre part, l'instruction judiciaire relative à la mort de Jules Westy s'est poursuivie hier. M. Glorian qui la dirige a entendu lundi après-midi, à titre de témoin, M. Emile Salmey.

Le magistrat interrogera sous peu son aujourd'hui, soit demain, le laitier Reynaert qui a été arrêté et inculpé d'homicide volontaire.

— On mande de Basorrah — l'Agence Reuters — que l'épidémie de choléra sévit dans le Sud de la Perse et dans la région péloponnésienne, au sud de l'Irak, de l'est de l'Arabie et de l'Inde.

L'élection présidentielle en Espagne



La foule devant le palais des Cortés après la cérémonie de la prestation du serment de M. Alcalá Zamora